

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Moselle

COMMUNE de FOLSCHVILLER

L'an **deux mil vingt six, le vingt neuf janvier**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **FOLSCHVILLER**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Didier ZIMNY**.

Étaient présents : M. Didier ZIMNY, Mme Stéphanie LATTA, M. Dominique COLANTONIO, M. Marc GULDNER, Mme Nicole MATHIEU, Mme Marthe JAKSCH, M. Giovanni DALIA, Mme Hélène JACINTO, M. Claude GAUDEL, Mme Marie Laure BECKER, M. Moussa BOUHALLOUFA, Mme Martine ILLY, M. Sahin AKIN, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Julie LEMMEL, Mme Delphine DOLVECK, Mme Myriam LUKOWSKI, M. Bernard BALLE, Mme Fatiha BAAZI.

Étaient absents excusés : M. Claude STAUB, M. Daniel BESCH, Mme Séverine WALQUAN, M. Philippe KOEHLER, Mme Giovanna BOYON, Mme Olivera SUBOSIC.

Étaient absents non excusés : Mme Mounia KEHILI, M. Xavier ENGEL.

Procurations : M. Claude STAUB en faveur de M. Marc GULDNER, Mme Séverine WALQUAN en faveur de Mme Nicole MATHIEU, M. Philippe KOEHLER en faveur de Mme Myriam LUKOWSKI, Mme Giovanna BOYON en faveur de Mme Fatiha BAAZI, Mme Olivera SUBOSIC en faveur de M. Didier ZIMNY.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 19

Secrétaire : M. Claude GAUDEL.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-001 : Adoption du procès-verbal de la séance du 04 décembre 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal est invité à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 04 décembre 2025.

Adopté à la majorité des membres en exercice présents ou représentés à la séance.

24 VOTANTS

20 POUR

4 CONTRE (Mme DOLVECK, Mme LATTA, Mme LEMMEL, M. SCHNEIDER)

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-002 : Ouverture des crédits d'investissement avant le budget primitif 2026

Rapporteur : M. GULDNER

Depuis la loi du 05 janvier 1998, Monsieur le Maire peut, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif et sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (budget primitif + décisions modificatives éventuelles), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ces crédits sont repris au Budget Primitif lors de son adoption et ne restent valables que jusqu'à la date du vote de ce budget.

Par conséquent, le conseil municipal est appelé à approuver l'ouverture des crédits suivants pour l'année 2026 :

		BUDGET	RAR	REALIS E	SOLDE	Engagé + encours	Ouverture
Code	Libellé	2025	2025	2026	2026	2026	2026
20	Immobilisations incorporelles	42 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 625,00
202	Frais études, élab. Modif. Et rév. doc. Urban.	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
2031	Frais d'études	34 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 625,00
21	Immobilisations corporelles	2 026 108,32	343 380,00	73 246,97	270 133,03	210 336,88	27 000,00
2111	Terrains nus	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00

2112	Terrains de voirie	62 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	720,00	0,00
2116	Cimetières	62 328,00	20 000,00	0,00	20 000,00	19 460,79	0,00
2117	Bois et forêts	20 000,00	3 200,00	0,00	3 200,00	4 070,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	108 000,00	32 660,00	1 320,00	31 340,00	23 971,68	0,00
21311	Bâtiments administratifs	807 655,00	200 000,00	43 040,32	156 959,68	43 971,88	0,00
21312	Bâtiments scolaires	181 000,00	1 000,00	201,98	798,02	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	253 000,00	44 000,00	24 224,52	19 775,48	20 026,37	0,00
21318	Autres bâtiments publics	36 100,00	1 320,00	0,00	1 320,00	1 320,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	3 336,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	102 000,00	6 200,00	0,00	6 200,00	6 120,00	0,00
2152	Installations de voirie	54 690,32	22 000,00	2 416,80	19 583,20	17 210,40	0,00
21534	Réseaux d'électrification	194 335,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	37 000,00	12 000,00	764,15	11 235,85	63 953,76	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	8 000,00	0,00	1 279,20	-1 279,20	6 176,00	2 000,00
23	Immobilisations en cours	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
238	Avances versées sur comm.immo.corporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
275	Dépôts et cautionnements versés	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	99 262,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	17 442,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13912	Régions	2 642,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13913	Départements	10 074,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13918	Autres	2 437,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16871	Etat et établissements nationaux	66 667,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	62 035,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	62 035,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Totaux	2 539 759,69	343 380,00	81 580,30	261 799,70	210 336,88	40 375,00

Adopté à l'unanimité des membres en exercice présents ou représentés à la séance.

24 VOTANTS

24 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-003 : Subvention au collège pour l'achat d'un ordinateur portable pour l'infirmière scolaire

Rapporteur : Mme JACINTO

La commune a été sollicitée par le collège Alexandre Dreux afin de participer au financement de l'acquisition d'un ordinateur destiné à l'infirmière scolaire.

La participation financière des communes concernées a été déterminée selon une clé de répartition basée sur le nombre d'élèves domiciliés dans chaque commune. Pour la commune de Folschviller, cette participation s'élève à 51,2 %, soit un montant de 304,13 €.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter cette participation financière pour un montant de **304,13 €**.

Adopté à l'unanimité des membres en exercice présents ou représentés à la séance.

24 VOTANTS
24 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-004 : Renouvellement de la convention avec le Département pour la participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) 2025 – 2028

Rapporteur : M.GAUDEL

Par un courrier en date du 10 novembre 2025, nous avons été sollicités par les services du département de la Moselle afin de savoir si nous souhaitons renouveler notre participation financière au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Pour mémoire, ce fonds apporte une aide financière au demandeur qui a des difficultés à payer les frais liés à l'installation (par exemple le dépôt de garantie) ou au maintien (par exemple une facture d'électricité) de son logement.

Cette participation se traduit par le versement d'une contribution par habitant de 0,30 € par an soit une dépense de 1 194,30 euros (0,30 € x 3 981 habitants) pour la commune de Folschviller pour une durée de trois ans.

Le conseil municipal est invité à autoriser le maire à signer une convention triennale avec le département pour participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement.

Adopté à l'unanimité des membres en exercice présents ou représentés à la séance.

24 VOTANTS
24 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-005 : Regroupement des directions des écoles maternelle et élémentaire du Centre

Rapporteur : Mme MATHIEU

Suite au départ en retraite de Mme GANDARD, directrice de l'école maternelle du Centre, la question du pilotage du pôle scolaire du village s'est posée. Dans ce cadre, une réflexion a été engagée sur l'organisation la plus pertinente afin d'assurer la continuité et la cohérence de la direction des écoles.

Après réflexion, Monsieur le Maire a proposé à Madame l'Inspectrice de l'Éducation nationale de regrouper les deux directions d'école (maternelle et élémentaire) afin de n'en constituer qu'une seule.

Il est précisé qu'il ne s'agit en aucun cas d'un regroupement physique des écoles : les deux établissements demeurent installés dans des bâtiments distincts. Cette proposition ne relève pas d'une stratégie politique, mais d'un choix pragmatique et cohérent au regard du contexte actuel.

En accord avec cette orientation, Madame l'Inspectrice a proposé que cette direction unique soit confiée à Mme BECKER, qui a accepté cette proposition.

Conformément à la réglementation, deux Conseil d'École se sont réunis (Conseil d'Ecole exceptionnel de l'école élémentaire du Centre en date du 08/01/2026 et Conseil d'Ecole extraordinaire de l'école maternelle du Centre en date du 20/01/2026 ; et ont émis un avis favorable.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal étant souverain en la matière, il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer par un vote sur la mise en place d'une direction unique pour les écoles maternelle et élémentaire du village. La décision est soumise au vote du Conseil municipal lors de la séance prévue fin janvier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le principe du regroupement des directions des écoles maternelle et élémentaire du village et d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision dans les conditions exposées ci-dessus.

Adopté à la majorité des membres en exercice présents ou représentés à la séance.

24 VOTANTS
16 POUR
8 CONTRE (Mme BAAZI, Mme BOYON, Mme DOVECK, Mme LATTA, Mme LEMMEL, Mme LUKOWSKI,
M.KOEHLER, M.SCHNEIDER)
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-006 : Signature d'une convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association « le secours populaire français »

Rapporteur : Mme ILLY

Dans le cadre de la vente de l'Espace Patrick Gehl, une réflexion a été menée afin d'identifier les locaux qui seraient susceptibles d'accueillir les bénévoles de l'association « le secours populaire français » afin de leur permettre de poursuivre leurs activités qui concourent à l'intérêt général en aidant et en accompagnant les familles fragiles et vulnérables de notre secteur.

Ainsi et après avoir examiné plusieurs possibilités de relocalisation des activités avec les représentants de l'association, il a été convenu que l'ancienne cantine située au rez-de-chaussée de l'école élémentaire Musset répondait à la plupart des critères de l'association en terme d'espace, de sécurité et d'accessibilité.

Par conséquent et afin de formaliser l'attribution de ce local à l'association, il est proposé de signer une convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association « le secours populaire français » à titre gracieux pour une durée de 6 ans renouvelable.

Adopté à l'unanimité des membres en exercice présents ou représentés à la séance.

24 VOTANTS
24 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-007 : Attribution du marché pour la salle de sport du gymnase Musset

Rapporteur : Monsieur le Maire

Comme indiqué lors du conseil municipal du 25 septembre 2025, la commune prévoit de transformer l'ancien atelier bois-fer, jusqu'ici utilisé comme espace de stockage par les services techniques, en une salle de sport.

A cet effet, une procédure adaptée avec mise en concurrence a été menée, avec le concours du maître d'œuvre de l'opération, le cabinet FEE. La date de clôture a été fixée au lundi 19 janvier 2026. Au terme de cette procédure, huit propositions ont été réceptionnées. Je vous propose de prendre connaissance du rapport d'analyse rédigé par le maître d'œuvre.

Pour mémoire :

	Note financière	Note technique	Total	Offre de prix	Classement
IDEAL CONCEPT	60,00	18,00	78,00	161 082,06 €	1
SPIE BATIGNOLLES	35,38	26,00	61,38	278 492,03 €	2
OLIVIO	34,91	23,00	57,91	282 265,27 €	3

Après analyse des offres, il est proposé aux membres du conseil municipal de retenir l'offre de la société IDEAL CONCEPT qui est économiquement la plus avantageuse, sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Par conséquent, le conseil municipal est invité à :

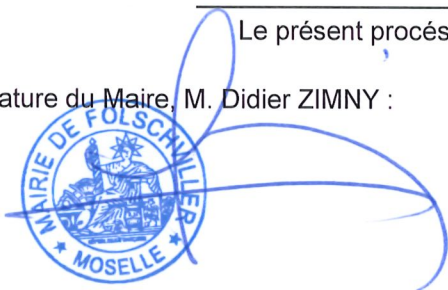
- Attribuer le marché à l'entreprise IDEAL CONCEPT, conformément aux éléments d'analyse,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise mentionnée ci-dessus, aux conditions financières évoquées et tous les actes y afférents.

Adopté à l'unanimité des membres en exercice présents ou représentés à la séance.

24 VOTANTS
24 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 30 janvier 2026.

Signature du Maire, M. Didier ZIMNY :



Signature du secrétaire de séance, M. Claude GAUDEL :

A blue ink signature of M. Claude GAUDEL.